



---

# Communiqué

---

Pour diffusion immédiate  
4 mai 2026

## Déclaration de Louis-Martin Beaumont, président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, concernant la Semaine de la santé mentale

La Semaine de la santé mentale est une occasion de réfléchir à l'importance des liens – entre nous, nos communautés et les ressources qui soutiennent notre bien-être. Le thème de cette année, « *Rassemblons-nous, Canada : Des liens plus forts pour une meilleure santé mentale* », nous rappelle que des relations solides sont au cœur de la résilience, tant sur le plan personnel que professionnel.

Partout au Canada, les juristes continuent de faire face à d'importants problèmes de santé mentale et de mieux-être, incluant des niveaux élevés de stress, d'épuisement professionnel et de tension mentale. [L'Étude nationale sur la santé mentale et le mieux-être des juristes au Canada](#), menée par la Fédération en association avec l'Université de Sherbrooke, l'Association du Barreau canadien et les ordres professionnels de juristes du Canada, a mis en évidence l'ampleur et la complexité de ces enjeux et a confirmé la nécessité d'agir de façon collective et soutenue.

À la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, nous reconnaissons que pour encourager une profession juridique en meilleure santé, il faut faire plus que sensibiliser – il faut aussi créer des liens, collaborer et partager les responsabilités. Grâce au travail de notre Comité permanent sur la santé mentale et le mieux-être, nous redoublons d'efforts pour aider les ordres professionnels de juristes à mettre en œuvre des mesures sérieuses et systémiques fondées sur des preuves et des meilleures pratiques.

Les ordres professionnels de juristes à travers le pays continuent d'offrir diverses ressources pour contribuer au bien-être des juristes. Nous encourageons les juristes à utiliser ces ressources et à veiller les uns sur les autres. De petits gestes pour entretenir des liens – prendre des nouvelles d'un ou d'une collègue, demander de l'aide lorsqu'on en a besoin ou encourager une culture d'ouverture – peuvent avoir un impact considérable.

Le bien-être des juristes est non seulement un enjeu personnel; il est aussi essentiel à la solidité et la stabilité de la profession, et à l'intérêt public que nous servons. En nous rassemblant et en renforçant nos liens, nous pouvons bâtir une communauté juridique plus solidaire et résiliente.

---

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat, à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale, échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique, et prennent des mesures et des décisions collectives.

La Fédération est également leur porte-parole aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique. Pour de plus amples renseignements sur la Fédération, visitez son site Web à [www.flsc.ca](http://www.flsc.ca).

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué, veuillez communiquer avec :

**Giulia Doyle**

Directrice principale des communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

[gdoyle@flsc.ca](mailto:gdoyle@flsc.ca)

